

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'YEVRE

Réunion du Comité Syndical du 02 Février 2021 COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Date de la convocation : 21 Janvier 2021

Secrétaire de séance : M. MENNESSON (Communauté de Communes La Septaine)

Présents avec voix délibérative :

- Communauté de Communes Berry Loire Vauvise : Mme SAUVEUR ;

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. CHALOPIN ; M. STOQUERT ; Mme GIOVANNA ; M. BLOND ; M. BLIAUT ; M. BARBIER ; M. GEORGET ; M. PATIN ;

- Communauté de Communes La Septaine : M. HIMBERT ; M. MAITRAT ; Mme BELOTTINI ; M. CHATAGNON ; M. BAUDON ; M. MENNESSON ; M. POLICARD ; M. BLANCHARD ; Mme CHIRON ; M. LOURDEL ;

Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. BOUGRAT ; M. POISSON ; M. BLAIN ; M. RIPARD ; M. JACQUET ; M. GENESTE ; M. LETOURMY ; M. DESROCHES ; M. BENOIT ; M. MACHADO ; Mme PAJON ; M. GROUSSON ; M. DE PAUL DE BARCHIFONTAINE ; M. COSSON ; M. PINSON ; M. GAZOUNAUD ; M. BOUARD ; M. CANTELE ; M. COLLIN ; M. BAILLY.

- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : Mme MOREVE ; Mme DESGUIN ; Mme TORCHY.

Absents excusés :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. DESROCHES ; Mme LEBLANC ; Mme GAUDINAT :
- Communauté de Communes de La Septaine : M. CLAVIER ; M. ROMAIN ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. CHALLETON ; Mme SAISSELIN ; M. MATHEY
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : M. MATHIEU ; Mme GAUCHER.

Pouvoirs:

- M. ROMAIN (Communauté de Communes La Septaine) à Mme TORCHY (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry)
- M. MATHIEU (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry) à M. BENOIT (Communauté de Communes Terres du Haut Berry).



M. BENOIT, Président, ouvre la séance en précisant que le guorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur Bernard MENNESSON (Communauté de Communes La Septaine) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

- Approbation du Compte-rendu en date du 10/12/2020

Monsieur BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant le compte-rendu en date du 10 Décembre 2020 ; en l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- Débat d'Orientation Budgétaire 2021 (délibération n° 01/2021 présentée par Monsieur Renaud BLOND)

Projet de délibération nº 01/2021

Débat d'Orientation Budgétaire 2021 :

Le Président expose :

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant l'obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du budget ;

Le Code Général des Collectivités Territoriales étend également cette obligation aux établissements publics comptant parmi leurs membres une ou plusieurs collectivités de plus de 3 500 habitants ;

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2021.

Pour: 44
Contre: 0
Abstention(s): 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

Madame PAJON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) demande la raison de la baisse de la subvention Bourges Plus (de 6150.00€ à 2050.00€)

Monsieur BENOIT explique recevoir une subvention annuelle de Bourges Plus pour les bureaux du SIVY depuis son installation, mais que les bureaux actuels ne répondent plus aux besoins des agents (douches, vestiaires, espace de stockage manquants). Il indique avoir rencontré Mme FELIX pour exposer les besoins afin de trouver des solutions.

La baisse de la recette indiquée correspond ainsi au prorata du délai d'un éventuel départ de la collectivité (6 mois).

Madame BOUCHARD précise qu'il y avait 6 150 € d'inscrit en 2020 car il y avait aussi le projet de recrutement d'un agent PAPI et donc d'un bureau complémentaire.

Monsieur BARBIER (Communauté d'Agglomération Bourges Plus) s'interroge sur le montant de la subvention du Conseil Départemental du Cher.

Madame BOUCHARD précise qu'il s'agit des subventions liées reports (reste) des travaux 2020 pour 2021, d'où la baisse du montant en recette.

Monsieur BLOND apporte les précisions suivantes concernant le fonctionnement sur la ligne Contrat Territorial 2016-2020 travaux/études/suivi/communication : il s'agit bien du report des travaux et études 2020 ainsi que l'inscription de l'étude bilan 2021. **FONCTIONNEMENT**

FONCTIONNEMENT						
DEPE	NSES		REC	CETTES		
LIBELLE	BP 2020	DOB 2021	LIBELLE	BP 2020	DOB 2021	
			Excédent au 31/12/2020	52 134,53	67 426,57	
Animation (salaires, indemnités, charges, stagiaire, local, voiture, assurances, fournitures, frais de missions, de réception, de télécommunications),,,	363 785,33	340 050,00	Subvention de la Région Centre	118 197,77	91 102,28	
			Subvention du Conseil Départemental	44 458,14	12 732,00	
Travaux programme d'actions, Communication, études et indicateurs de suivi	603 443,40	593 161,54	Subvention de l'Agence de l'Eau	567 143,29	598 685,69	
			Participation des Communautés de Communes et Agglo	170 000.00	170 000.00	
Dépenses imprévues	1 000,00	1 000,00	Participation recrutement PAPI	17 850,00	0,00	
			Subvention Bourges Plus	6 150,00	2 050,00	
Amortissements	22 675,00	22 755,00	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte du résultat	14 970,00	14 970,00	
TOTAL	990 903,73 €	956 966,54 €	TOTAL	990 903,73 €	956 966,54 €	

INVESTISSEMENT

DEPEN	ISES	MVLOTICOL		CETTES	
LIBELLE	BP 2020	DOB 2021	LIBELLE	BP 2020	DOB 2021
Subvention d'investissement transférées au compte de résultat (RC-CD-AELB)	14 970,00	14 970,00	Excédent au 31/12/2020	36 526,41	41 034,23
Travaux d'amélioration des milieux aquatiques et d'urgence	30 370,66	35 181,25	FCTVA	139,25	362,02
Matériel Technique	5 000,00	5 000,00	Amortissements	22 675,00	22 755,00
Matériel Informatique et Bureautique	8 000,00	8 000,00			
Dépenses imprévues	1 000,00	1 000.00			
TOTAL	59 340,66 €	64 151,25 €	TOTAL	59 340,66 €	64 151,25 €

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 (délibération n° 02/2021 présentée par Monsieur Renaud BLOND)

CS 02/02/2021

Délibération présentée par Monsieur Renaud BLOND

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Le Président expose :

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements, la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.



Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021.

Pour: 44
Contre: 0
Abstention(s): 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'YEVRE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Les orientations budgétaires



Siège du syndicat:

Hôtel de Ville 11, rue Jacques RIMBAULT 18000 BOURGES

Téléphone: 02 18 81 00 19





Cellule animation du syndicat:

70, Avenue de la Libération 18000 BOURGES

Chargés de mission :

Jérémy JOLIVET : sivy@ville-bourges.fr Guillaume DEBAIN : guillaume.debain@ville-

bourges.fr

Vincent PALOMERA: vincent.palomera@ville-

bourges.fr

Secrétariat - Comptabilité :

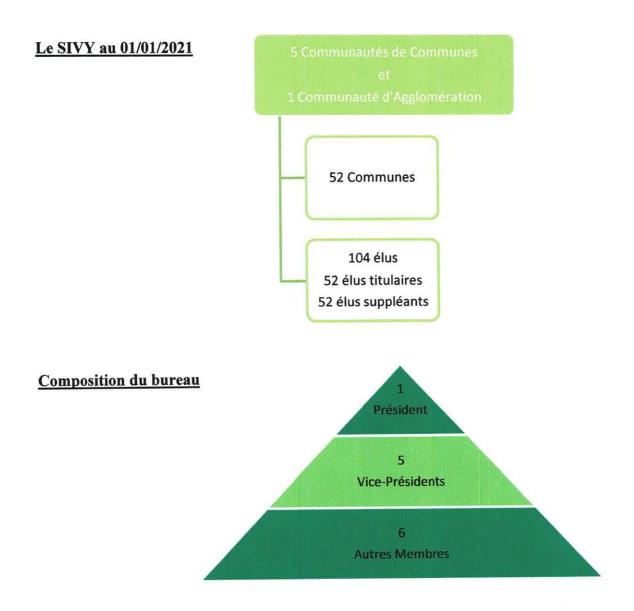
Coralie BOUCHARD: secretariat.sivy@ville-bourges.fr

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal créé en mars 2013 à la forme juridique de syndicat mixte depuis le 01 Janvier 2018.

Le Syndicat regroupe 5 Communautés de Communes et 1 Communauté d'Agglomération soit 52 communes. Son collège décisionnaire est constitué de 104 élus et d'un bureau composé du Président, de cinq Vice-Présidents et de six autres membres.

Le SIVY a pour mission principale d'améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques et la prévention des inondations de l'Yèvre et de ses affluents.



EFFECTIFS

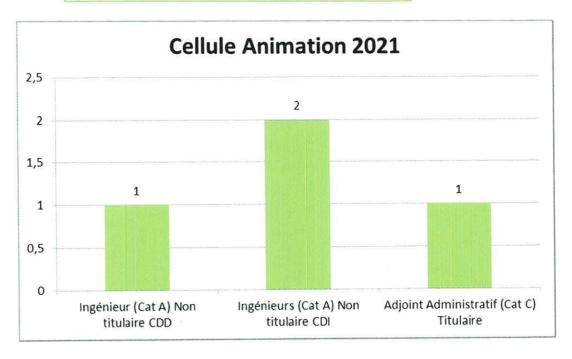
Effectifs en 2021

Au 01 Janvier 2021, le SIVY est composé d'un effectif de 4 agents. Deux stagiaires pour une durée de 4 à 6 mois viendront compléter l'équipe technique.

Prénoms-NOMS	Grades	Catégories	Emplois permanents à temps complet ou à temps non complet	Agents titulaires ou non titulaires
Jérémy JOLIVET	Ingénieur	Α	Temps complet	Non titulaire - CDI
Guillaume DEBAIN	Ingénieur	A	Temps complet	Non titulaire - CDD
Vincent PALOMERA	Ingénieur	A	Temps complet	Non titulaire - CDI
Coralie BOUCHARD	Adjoint Administratif	C	Temps complet	Titulaire

La cellule animation est composée d'un service technique et d'un service administratif.

Service	Nombres
Service Technique	3
Service Administratif	1
Total	4



Charges de personnel en 2021

Rémunérations	116 100,00 €
Cotisations (CNFPT, CDG, URSSAF, IRCANTEC, CNRACL, ATIACL)	82 000,00 €
Total	198 100,00 €

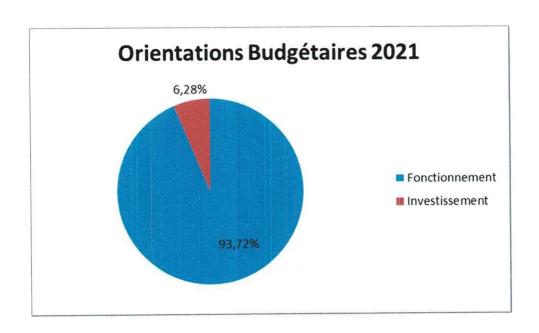
PRÉVISIONS 2021

Pour rappel, le Budget 2020 était le suivant :

Dé	épenses	R	ecettes
	FONCTIO	NNEMENT	
BP 2020	990 903,73 €	BP 2020	990 903,73 €
	INVESTI	SSEMENT	
BP 2020	59 340,66 €	BP 2020	59 340,66 €

Pour l'année 2021, il est prévu au budget les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement suivantes :

Dépens	es	Recettes		
	FONCTIO	NNEMENT		
Prévisions BP 2021	956 966,54 €	Prévisions BP 2021	956 966,54 €	
	INVESTI	SSEMENT		
Prévisions BP 2021	64 151,25 €	Prévisions BP 2021	64 151,25 €	

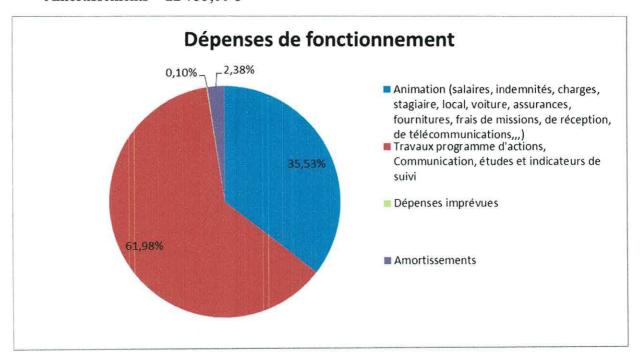


DÉPENSES 2021

Les principales dépenses envisagées sont les suivantes :

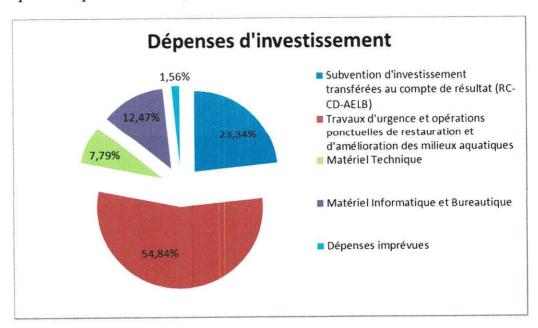
4 En fonctionnement = 956 966,54 €

- Animation (salaires, indemnités, charges, stagiaire, local, voitures, fournitures, frais de missions, de réception, de télécommunications...) = 340 050,00 €
- Travaux programmes d'actions, Communication, Etudes et indicateurs de suivi = 593 161,54 €
- Dépenses imprévues = 1 000,00 €
- Amortissements = 22 755,00 €



♣ En investissement = 64 151,25 €

- Subvention d'investissement transférées au compte de résultat = 14 970,00 €
- Travaux d'urgence et opérations ponctuelles de restauration et d'amélioration des milieux aquatiques = 35 181,25 €
- Matériel technique = 5 000,00 €
- Matériel informatique et bureautique = 8 000,00 €
- Dépenses imprévues = 1 000,00 €

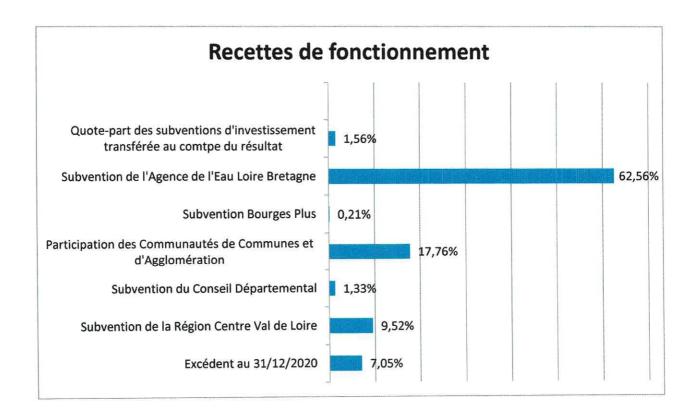


RECETTES 2021

En ce qui concerne les recettes:

4 En fonctionnement = 956 966,54 €

- Excédent au 31/12/2020 = 67 426,57 €
- Subvention Région Centre Val de Loire = 91 102,28 €
- Subvention Conseil Départemental du Cher = 12 732,00 €
- Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne = 598 685,69 €
- Participation des Communautés de Communes et d'Agglomération = 170 000,00 €
- Subvention Bourges Plus = 2 050 €
- Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat = 14 970,00 €



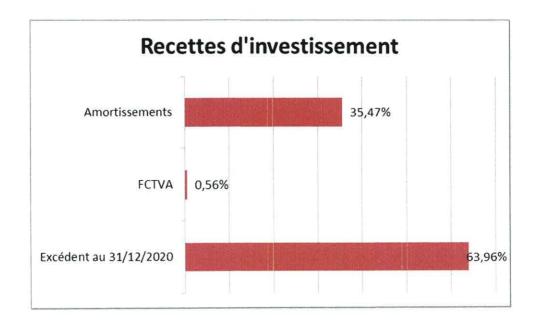
La participation des Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération du SIVY aux dépenses de fonctionnement est prévue pour l'année 2021 comme suit :

Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération	Communes	Total des cotisations	Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération	Communes	Total des cotisations
BERRY LOIRE VAUVISE	Couy	157,30 €		Allogny	2 039,40 €
Particip	oation total Berry Loire Vauvise	157,30 €		Allouis	1 986,80 €
To the second se	Berry-Bouy	2 146,30 €		Aubinges	642,50 €
	Bourges	61 258,60 €		Azy	297,60 €
	La Chapelle-Saint-Ursin	3 700,90 €		Brécy	1 272,50 €
BOURGES PLUS	Marmagne	3 356,60 €		Fussy	2 879,00 €
	Mehun-sur-Yèvre	8 000,00 €		Humbligny	191,90€
	Saint-Doulchard	12 657,40 €		Les Aix d'Angillon	2 663,00 €
	Saint-Germain-du-Puy	7 288,00 €		Menetou-Salon	1 484,80 €
	Saint-Michel-de-Volangis	821,50 €		Montigny	252,30 €
	Participation total Bourges Plus	99 229,30 €		Morogues	808,20 €
	Avord	3 772,20 €		Moulins-sur-Yèvre	1 352,70 €
	Baugy	2 415,90 €	TERRES DU HAUT BERRY	Parassy	373,20 €
	Chaumaux-Marcilly	47,00 €	2	Pigny	1 157,70 €
	Etréchy	683,50 €		Quantilly	774,70 €
LA SEPTAINE	Farges-en-Septaine	1 542,00 €		Rians	1 628,90 €
	Gron	960,50 €		Saint-Céols	64,70 €
	Nohant-en-Goût	884,30 €		Saint-Eloy-de-Gy	2 484,80 €
	Osmoy	595,70 €		Sainte-Solange	1 933,20 €
	Savigny-en-Septaine	715,50 €	1	Saint-Georges-sur-Moulon	1 163,40 €
	Villabon	890,20 €		Saint-Martin-d'Auxigny	3 283,20 €
	Villequiers	755,30€		Saint-Palais	1 144,90 €
444	Participation total La Septaine	13 262,10 €		Soulangis	820,00 €
SAULDRE ET SOLOGNE	Mery-es-Bois	1 042,70 €		Vasselay	1 923,90 €
Parti	cipation total Sauldre et Sologne	1 042,70 €		Vignoux-sous-les-Aix	1 165,50 €
			Partici	pation total Terres du Haut Berry	33 788,80 €
				Foëcy	1 878,60 €
				Neuvy-sur-Barangeon	1 747,00 €
			VIERZON SOLOGNE BERRY	Saint-Laurent	727,10€
			VIERZON SOLOGINE BERKT	Vierzon	13 562,90 €
				Vignoux-sur-Barangeon	3 348,80 €
				Vouzeron	1 255,20 €
0.000	,		Par	ticipation total Sauldre et Sologne	22 519,60 €
13,25% 0,09%		■ Berry L	oire Vauvise		
		■ Bourge	es Plus		
19,88%		La Sep			
	58,37%		e et Sologne		
0.61%		Terres	du Haut Berry		

■ Vierzon Sologne Berry

♣ En investissement = 64 151,25 €

- Excédent au 31/12/2020 = 41 034,23 €
- FCTVA = 362,02 €
- Amortissements = 22 755,00 €



- Stage Hydromorphologique 2021 – Développement d'un projet de restauration de la continuité écologique (Délibération n° 03/2021 présentée par Mme DESGUIN)

Projet de délibération n° 03/2021

Stage Hydromorphologique 2021 - Développement d'un projet de restauration de la continuité écologique :

Le Président expose :

Le(a) stagiaire aura en charge le développement d'un projet de restauration au niveau (projet envisagé : plan d'eau « De la Couturanderie » sur le bassin du Barangeon.)

Pour atteindre l'objectif fixé, le(a) stagiaire devra suivre les différentes étapes de développement d'un projet, sous la responsabilité de son tuteur de stage :

- acquisition de connaissance générale sur le territoire, les problématiques et enjeux du bassin (bibliographie) ;
- observations terrain et prises de mesures (mesures de débit et topographiques, relevés des caractéristiques morphologiques du cours d'eau...);
- étude de scénarios (dérasement, arasement, équipement);
- développement d'un projet de restauration de la continuité écologique d'un plan d'eau.

Le stagiaire aura également, selon sa charge de travail et son projet professionnel, des missions complémentaires lui permettant d'élargir l'acquisition de son champ de compétence au sein de la collectivité (continuité de l'étude du transit sédimentaire sur le Barangeon, accompagnement en réunions, suivi de chantiers, ...).

Il est proposé au Comité Syndical:

- d'accueillir un/une stagiaire pour une période de 4 à 6 mois ;
- de fixer le montant mensuel du stagiaire, selon la règlementation en vigueur, dès le premier jour de stage ;
- de rembourser, sur justificatifs, les frais de déplacement et de repas engagés dans le cadre de ce stage ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce stage.

Pour : 44
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

Monsieur PINSON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) demande si le plan d'eau est communal ou privé et de quand il date.

Monsieur JOLIVET précise qu'il s'agit d'un plan d'eau communal créé dans les années 60-70, il possède un doute sur la période de création du plan d'eau mais rappelle qu'une grande quantité des plans d'eau du bassin du Barangeon datent de la seconde moitié du 20^{ème} siècle. (NdIr : le plan d'eau a été créé en 1962-1963 après vérification). I rappelle que le plan d'eau est non régulier et dans un état qui ne lui permet plus d'assurer un niveau sur une importante partie de l'année.

Après avoir demandé si un élu de Saint-Laurent était présent pour s'exprimer, M. JOLIVET ajoute que le site de la Couturanderie est connu des locaux.

Madame TORCHY (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry) reprend en indiquant une confusion entre le site de la Couturanderie (ancienne maison de retraite).

Monsieur BLIAUT (Communauté d'Agglomération Bourges Plus) demande la façon dont sont définis les sujets de stages et si les Communes peuvent proposer des sujets.

Monsieur JOLIVET répond qu'il s'agit essentiellement des besoins et discussions ayant lieu avec les Communes qui mènent à l'étude de site en régie, il s'agit ensuite d'évaluer le gain écologique possible, les éventuelles priorités réglementaires à travers le projet et la capacité technique et humaine du syndicat pour assurer le développement du projet. C'est ainsi que le projet lié à la Couturanderie a émergé suite aux échanges avec M.GODARD (ancien Maire de St-Laurent) en 2019-2020. Il indique qu'il ne faut pas hésiter à échanger sur les besoins des communes que le syndicat étudiera.

Monsieur BENOIT confirme qu'il est nécessaire de se tourner vers l'équipe du syndicat pour discuter des projets communaux.

Monsieur JOLIVET ajoute la nécessité d'évaluer le gain écologique à obtenir d'un projet qui sera proposé au syndicat et ne pas faire d'amalgame avec des projets « patrimoniaux » : réparation de vannes, digues plans d'eau, ponts, ...).

Stage Communication 2021 – Enquête sur la communication environnementale liée à la ressource en eau sur le bassin de l'Yèvre et développement de projets pédagogiques autour de travaux de restauration (Délibération n° 04/2021 présentée par Mme TORCHY)







Projet de délibération n° 04/2021

<u>Stage Communication 2021 – Enquête sur la communication environnementale liée à la ressource en eau sur le bassin de l'Yèvre et développement de projets pédagogiques autour de travaux de restauration</u>:

Le Président expose :

Le(a) stagiaire aura en charge la réalisation d'Etat des lieux de la communication locale portée sur la préservation de la ressource, puis le développement de projets liés à la communication lié aux restauration du syndicat, en partenariat avec les acteurs du territoire, Communes et Intercommunalités : projets de cheminements pédagogiques, panneaux d'information, plaquettes,...

Pour atteindre l'objectif fixé, le(a) stagiaire devra suivre les différentes étapes de développement d'un projet, sous la responsabilité de son tuteur de stage :

- état des lieux des organismes liés à la gestion de la ressource du territoire et la façon dont ils communiquent (recherche bibliographie, enquêtes et rencontres avec les acteurs du territoire, réalisation de synoptiques, analyses critiques,...);
- analyses des interventions du syndicat et propositions d'évolutions (démarches/projets de valorisations pédagogiques);
- développement de projets de valorisations pédagogiques (créations de panneaux/bornes pédagogiques/visuels, création de plans/maquettes de cheminements et d'accès aux sites...) sur 2 à 3 secteurs d'interventions du syndicat.

Il est proposé au Comité Syndical:

- d'accueillir un/une stagiaire pour une période de 4 à 6 mois ;
- de fixer le montant mensuel du stagiaire, selon la règlementation en vigueur, dès le premier jour de stage ;
- de rembourser, sur justificatifs, les frais de déplacement et de repas engagés dans le cadre de ce stage ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce stage.

Pour : ___ Contre : ___ Abstention (s) :

Pour: 44 Contre: 0 Abstention(s): 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

Monsieur JOLIVET indique qu'une consultation des acteurs locaux a été faite pour la réalisation de la première phase du stage.

Monsieur BENOIT laisse la parole à Monsieur BLOND (3ème Vice-Président) pour évoquer la révision du règlement intérieur :

Monsieur BLOND évoque le projet de mise à jour du règlement intérieur avec la modification/reformulation de 8 articles et précise le vote lors du prochain CS :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



- Présentation par M. BLOND du Projet de Règlement Intérieur
- → Evolutions/reformulations :

Article 1 : Périodicité des séances

Cette demande écrite devra indiquer les motifs et le but de la convocation et être signée par un tiers au moins des membres du comité

Article 2: Convocations

Conformément à l'article L. 2121-10 modifié par la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 – art.9, la convocation est envoyée par voie dématérialisée,

<u>Tous les conseillers communautaires non membres</u> doivent également recevoir les documents (copie de la convocation, des notes explicatives jointes, des rapports, et sous un mois, du compte rendu des réunions de l'organe délibérant).

Article 3 : Ordre du jour

Dans le cas où la séance se tient sur demande d'au moins un tiers des membres du comité, le Président est tenu de mettre à l'ordre du jour les affaires qui font l'objet de la demande écrite.

Article 7: Commission MAPA

Celle-ci sera composée du Président et des membres du bureau SIVY, <u>de délégués</u>, et d'au moins un délégué de la (des) commune(s) concernée(s) par le marché (excepté les marchés à bons de commandes

Article 9: Quorum

Le quorum correspond à la <u>majorité</u> des membres, il doit être atteint à l'ouverture de la séance mais aussi lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération. Ainsi, si un conseiller syndical s'absente pendant la séance, cette dernière ne peut se poursuivre que si le quorum reste atteint malgré ce départ.

Les procurations n'entrent pas dans le calcul du quorum.

Si, après une première convocation régulière, le Comité syndical ne s'est pas réuni en nombre suffisant, le Président adresse aux membres du Comité une seconde convocation. Cette seconde convocation doit expressément indiquer les questions à l'ordre du jour et mentionner que le Comité pourra délibérer sans la présence de la majorité de ses membres.

Article 12 : Séance à huis clos

Sur la demande de cinq membres ou du Président, le comité syndical peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos, conformément à l'article L. 5211-11 du CGCT.

Article 21 : Comptes rendus

Un compte rendu est envoyé <u>par voie dématérialisée</u> à chaque Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (Communauté d'Agglomération et Communautés de Communes), délégués titulaires et suppléants.

Article 22 : Réunions de bureau

Lors des réunions du Bureau, les membres peuvent entendre toute personne, en tant que de besoins, et particulièrement les agents du Syndicat et plus généralement des personnalités qualifiées dont l'intervention seraient jugées utiles aux débats et discussions.

Monsieur PINSON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) précise qu'en rapport à l'article 2, il souhaite toujours recevoir la convocation par voie postale car il n'a pas d'adresse électronique et ne peut avoir des contacts réguliers avec la mairie.

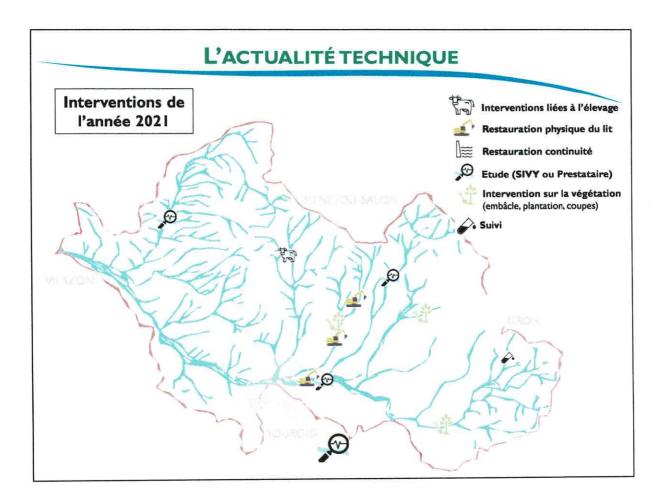
Monsieur BLOND rappelle que la diffusion des convocations par voie dématérialisée est désormais la norme, mais que la convocation sera toujours envoyée par courrier papier sur demande.

Monsieur JOLIVET, signale que le secrétariat de la Commune d'Humbligny a déjà informé le syndicat du maintien des convocations « papiers » à l'attention de M. PINSON.

Monsieur BENOIT précise à l'ensemble des délégués, d'informer le syndicat pour les élus dans la même situation, ne pouvant recevoir la convocation par voie dématérialisée.

Monsieur BENOIT laisse la parole aux chargés de missions.

Monsieur JOLIVET réalise une situation des interventions 2021 :



Interventions liées à l'élevage PI PI projet Entreprise

Act. 100 : Réajustement gué sur l'Auxigny – Discussions automne /

Restauration physique du lit
Act. 109 : Renaturation de 450m du L

Act. 109 : Renaturation de 450m du Langis à Soulangis (GD-VP)	Moyen	ECORIVER / BBF	82 728.00 TTC
Act. 71 : Reprofilage de 850m du Langis à St-Michel-de-V (GD)	Moyen	ECORIVER	21 114.00 TTC

Interventions liées à la végétation

Act. 78, 91/92, 81 Plantation après travaux	1	MILLET & FILS	≈ 5 000.00 TTC
Act. 72 : Reconversion alignement de peupliers à St-Michel-de-V	1	Pascal RIMBAULT	12 060.00 TTC
Suite action gestion plantes invasives		Discussion réunion de bu	reau
Interventions ponctuelles sur les secteurs restaurés 2016-2020	Discussion réunion de bureau		

Etudes continuité grands ouvrages **Entreprise** Coût prév / final HYDRO M fin (135 000 TTC) Suivi étude Yèvre aval - suite accompagnement propriétaires (JJ) Moyen Etude Yèvre Médian en cours (JJ - GD) NCA en cours (178 000 TTC) Fort INGEROP en cours 18 990.00 TTC Etude Aubinges / Morogues (JJ - GD) Faible Etude Bilan Contrat Territorial du programme 2016-2020 (JJ) 165 000 à 190 000 TTC offres en cours

Action Suivi

Action hors CTMA – travaux de restauration Discussion réunion de bureau

Monsieur JOLIVET indique que la charge des travaux prévus au cours de l'année 2021 correspondra essentiellement aux reports de travaux 2020.

C'est pourquoi plusieurs indicateurs sont en jaune voir vert, révélant des actions déjà démarrées/en cours.

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Interventions liées à l'élevage

Etat du projet

Entreprise

Coût acté / final

Coût acté / final

Devis en cours

Act. 100 : Réajustement d'un gué sur l'Auxigny

Devis en cours

- Déplacement du passage à gué demandé par l'éleveur
- Problème charge + positionnement







Restauration physique du lit (report des actions 2020 à 2021)

Act. 109 : Renaturation de 450m du Langis à Soulangis

Act. 71 : Reprofilage de 850m du Langis à St-Michel-de-V

ECORIVER / BBF 82 728.00 TTC

- Révision des conventions avec les propriétaires (avenants) en janvier sur la période des travaux
- = réalisation des travaux envisagée cet été (rotation des cultures sur les parcelles concernées)



Monsieur DEBAIN précise la possibilité d'intervenir cet été pour les projets liés au Langis, en accord avec les exploitants, avec davantage de foncier pour assurer les travaux.

Interventions liées à la végétation (suites des interventions 2020)

Act. 78, 91/92, 81 Plantation après travaux	1	MILLET & FILS	≈ 5 000.00 TTC
Act. 72 : coupe peupliers à St-Michel-de-V	1	P.RIMBAULT	12 060.00 TTC

Plantations réalisées le 27 janvier sur les bords de l'Ouatier à Rians :



POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE



Interventions liées à la végétation

Suite des actions « gestions des espèces invasives réalisées dans le cadre du CTMA »

Décision du bureau du SIVY:

- Maintien d'une prestation annuelle de gestion en 2021 sur les secteurs suivants :
 - ✓ 2 stations de Renouée du Japon sur les sites de St-Martin (ZH, depuis 2018) et St-Palais
 - ✓ I station de Berce du Caucase à St-Germain-du-Puy

 Accompagnement des communes et du Département pour la gestion des stations à moyen terme (2022-2023)

3 à 4 fauches spécifiques / an avec gestion spécifique des résidus.

Essoufflement des stations espérés au bout d'environ 4 ans.



Intervention régulière sur la Berce du Caucase à St-Germain-du-Puy depuis 2018

Monsieur JOLIVET explique la nécessité d'impliquer davantage les agents communaux sur les stations afin qu'ils prennent, à terme, le relais.



Interventions liées à la végétation

Accompagnement du syndicat sur plusieurs secteurs restaurés 2016 - 2020

Décision du bureau du SIVY:

- > Accompagnement du SIVY sur les secteurs restaurés jusqu'à un équilibre végétal, en collaboration avec les propriétaires. (Prestation à prévoir en 2021)
- > Demande d'intégrer un volet « gestion-entretien » des sites auprès des financeurs
- ➤ Identifier un(des) secteur(s) témoin(s) sur lequel (lesquels) appliquer le principe de « non » gestion de la ripisylve en collaboration avec les riverains, avec surveillance







Avord en 2020

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Volet études

Entreprise Coût p

Coût prév / final



Suivi étude Yèvre aval – suite propriétaires	HYDRO M fin	(135 000 TTC)
Etude Yèvre Médian en cours	NCA en cours	(178 000 TTC)
Etude Aubinges / Morogues	INGEROP en cours	18 990.00 TTC
Etude Bilan Contrat Territorial du programme 2016-2020	Traitement des offres en cours	165 000 à 190 000 TTC

- Etude NCA Yèvre Médian : retard d'NCA sur la dernière phase d'étude (secteur Osmoy-Bourges), date limite : <u>12 février</u>
- Etude Aubinges : réunion présentation et échange diagnostic INGEROP : le 12 février
- Point sur l'étude bilan 2021-2022 :
 - ✓ Consultation Marché public : du 7 déc au 14 janv (impératifs financiers)
 - √ 26 retraits / 5 offres
 - √ Traitement des offres finalisé
 - ✓ Commission MAPA dématérialisée, du 8 au 12 février
 - ✓ Moyenne des offres légèrement inférieure au prévisionnel financier (210 000€TTC)



Action Suivi

Aucune prestation prévue en 2021

Réflexion au sein du bureau de la pertinence de réaliser des missions ponctuelles de suivi biologiques ou physico-chimique

Exemples:

Suivi naturaliste sur l'Yèvre à Avord

Suivi biologique à Baugy



La présence du cours d'eau de l'Auxigny, avec un beau tronçon ensoleillé, permettra sans doute l'installation à court terme de l'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale), odonate inscrit à la Directive Habitat. avec plus proche connue est sur la commune de Vasselay.

La Rousserolle effarvatte et la Locustelle tachetée sont deux oiseaux qui fréquentent communément les roselières dans notre département. Ils n'ont pas encore été observés ni entendus, mais la présence de la roselière d'une bonne surface sur le site, pourrait voir leur installation dans les années à venir. Ces deux oiseaux sont connus dans la vallée du Moulon



POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Action « Communication » 2021

- Interventions grands publics & scolaires de NATURE 18 (2 animations reportées 2020>2021)
- 2 Vidéos chantiers 2020 + 2 vidéos 2021 (avec Elément audiovisuel de Vierzon)
- Développement de l'exposition du syndicat (3 à 4 panneaux en 2021 + posters sur bâches)



Exposition actuellement en Médiathèque de Bourges pour la journée mondiale des zones humides







Environ 20 photos seront présentées aux élus délégués prochainement. = 4 à 6 photos seront retenues pour impression sur bâche grand format.



Action « Communication » 2021

Bornes pédagogiques : DOUSSET (5 commandes pour 2021)

Secteurs envisagés: St-Palais, St-Martin d'Auxigny, Baugy, Rians, Vouzeron, Bourges, ...

 Evaluation économique de supports permanents de sensibilisation voirie: « ICI commence la mer », pour 2022



 Réunion de la commission « communication » SIVY le 20 janvier : goodies, panneaux de chantiers, logotype, réseaux sociaux, projets éducatifs,...





Monsieur JOLIVET précise les étudiants retenus pour les stages 2021 :

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Stages 2021

Stage d'avril à août au SIVY : « projet du plan d'eau communal de la Couturanderie (St-Laurent) + continuité du travail sur le transit sédimentaire sur le bassin du Barangeon.»

Mme Sandie LEMENU (MI « eau », Tours)

Stage de mai à août au SIVY : « état des lieux concernant « l'information » sur la ressource entre structures locales, analyse des projets SIVY et développement de projets liés aux cheminement pédagogiques : Baugy, St-Palais, Berry-Bouy, St-Martin, ... »

Mme Mélissa TESSIER (MI « Gestion Projet Environnementaux », Montpellier)

❖ Stage de mars à août à l'EPLoire : « Améliorer la connaissance de l'impact des prélèvements sur l'hydrodynamique des nappes d'accompagnement des cours d'eau »

Mme Remi GROSSI (M2 « Hydrogéologie et transferts », Poitiers)



Retour stage 2020 : envoi du rapport d'étude en cours (157p) aux communes du bassin du Barangeon.

Monsieur JOLIVET mentionne l'étude bilan 2021 correspondant à la fin du Contrat Territorial 2016-2020:

ETUBE BILAN & reprogrammation 2021 (Organisation)

Important travail d'organisation bibliographique préalable partagé au sein de l'équipe : tableau de bord de suivi des actions, SIG, fiches actions, photo, DCE, factures, ...

Janvier-février 2021 : débuts de rencontres avec les communes, intercommunalités, riverains, acteurs locaux, informations aux associations, ...

> Commencer à identifier les enjeux, besoins locaux, projets, futurs partenaires du projet :







POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

ETUBE BILAN & reprogrammation 2021 (Organisation)

COPIL le 18 février à Vignoux-sur-Barangeon

Démarrage de l'étude en février-mars

I. Phase Bilan (enquête économique, social, technique, politique, ...) de mars à mai Concertation avec les acteurs du territoires, riverains

2. Diagnostic du territoire, printemps-automne

> Détermination d'une sectorisation emboitée du territoire

Concertation avec les acteurs du territoires, riverains

Diagnostic précis de 30 à 45km de linéaire de cours d'eau

Concertation avec les acteurs du territoires, riverains

Développement d'Avant Projet « structurants » sur 10 à 16 secteurs (Ingénierie)

Concertation avec les acteurs du territoires, riverains

3. Construction du programme d'action, automne-hiver 2022

Développement du programme sur la base de l'ensemble des éléments techniques, d'orientations politiques, des capacités économiques, etc...

POINT SUR L'ACTUALITE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Locaux

Début des investigations

- Réflexion de l'Agglo de Bourges pour répondre aux besoins du syndicat (douche/sanitaire + espace de stockage)
- Visite à programmer, ancienne gendarmerie de Saint-Martin d'Auxigny



- Proposition de visite d'une maison en cours de rénovation à Berry-Bouy

POINT SUR LA RESSOURCE EN EAU

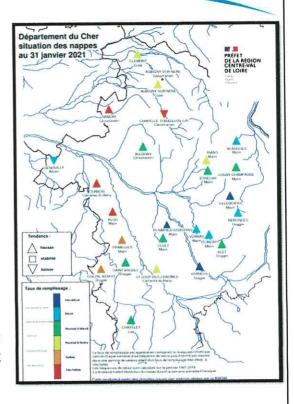
Il pleut!

Les pluies ont ainsi été excédentaires dans le Cher pour le mois de décembre (+31%) avec 99mm de précipitations, et le seront également pour le mois de janvier.

Extrêmement bas jusqu'à fin novembre, les débits des cours d'eau ont retrouvés des valeurs normales à partir de mi-décembre, puis de crues annuelles depuis fin décembre pour l'Yèvre et plusieurs de ses affluents.

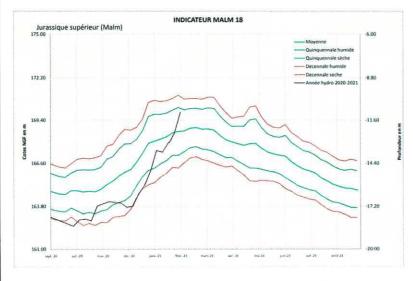
Vigilance crue « jaune » : crue saisonnière (52 m3/s à St-Doulchard ce matin), point astreinte DDT ce mardi 2 février.

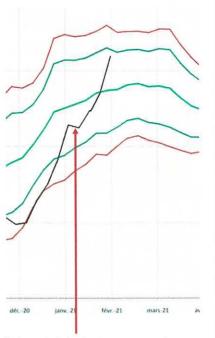
Météo FRANCE: aucun scénario ne se dégage pour février, mars, avril (sauf sud-est de l'Europe sec et chaud)



POINT SUR LA RESSOURCE EN EAU

Etat de la nappe majoritaire du bassin de l'Yèvre





Réactivité de la nappe!

AGENDA

02/02 : Conseil Syndical (Mairie de Bourges)

03/02 : COPIL CTG2Q à Bourges

04/02 : entretien SIVY-ANTHEA (gestion volumétrique)

04/02 : réunion SIVY, SIAB3A, Bourges Plus, EPLoire (projet PAPInondation)

05/02 : rencontre SIVY / Conservatoire d'Espace Naturel (futur programme)

08/02: commission MAPA SIVY

12/02: Réunion INGEROP à Aubinges

15/02 : Réunion SAGE Yèvre-Auron / SIVY (futur programme)

18/02 : Comité de Pilotage annuel CTMA SIVY à Vignoux-sur-Barangeon

Des visites / prospections de sites actuellement : semaines du 2 au 12 février (prospections crues/inondations/rencontre riverains)

Stage découverte (collège, M. Baptiste TOUZIN, du 1er au 5 février)



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Rapport d'activité 2020 disponible sur :

www.vallee-yevre.com

> Espace documentaire

>Le coin des élus

Date et lieu du prochain Conseil à définir (selon situation sanitaire)

Monsieur JOLIVET indique que le lieu et la date du prochain Conseil n'ont pas été arrêtés au regard de la situation sanitaire en cours.

Monsieur BENOIT précise que les Comités Syndicaux peuvent être délocalisés et indique que les Communes qui souhaitent accueillir une réunion du Comité Syndical se manifestent.

Monsieur BLIAUT (Communauté d'Agglomération Bourges Plus) demande des informations concernant l'Etude Continuité Ecologique Yèvre aval et plus particulièrement les scénarios envisagés à La Laiterie sur la Commune de Mehun-sur-Yèvre.

Il précise que la commune avait repris contact avec le propriétaire concerné (repoussée vues les conditions sanitaires).

Messieurs COSSON et JOLIVET répondent que le secteur fait partie d'une quinzaine de projets développés au cours des dernières années, dont chacun devront faire l'objet d'une prise de décision pour leur intégration ou non dans le futur programme d'intervention. M. JOLIVET rappelle que ces décisions seront liées à des stratégies écologiques du point de vue des partenaires, et du degré d'ambition financier que souhaiteront les élus du syndicat au niveau du syndicat, en rappelant que les montants associés aux travaux « grands ouvrages » seront très importants en donnant l'exemple de la règle des 100k€/mètre de chute hydraulique.

Monsieur PINSON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) demande si le syndicat perçoit des aides pour la plantation en évoquant le PETR (opérations : plantons le décor).

Monsieur JOLIVET répond qu'il s'agit effectivement de plantations financées, mais dans le cadre du Contrat Territorial (AELB, Région, Département), et ajoute que le SIVY travaille en étroite collaboration avec le PETR sur les stratégies des projets de plantations de chacun, notamment dans le cadre des trames vertes.

Monsieur BENOIT rappelle l'action portée par le PETR : plantations à proximité des voiries avec un enjeu de visibilité, etc...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20h00.

Acts déposé à la Préfecture du Cher, le

1 1 FEV. 2021

Le Président du SIVY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE D'YEVRE Siège : Mairie de BOURGES

Monsieur Gilles BENOIT